



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-quatre, le mercredi 26 juin 2024 à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, au 31 rue de Vire à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY président, suite à la convocation adressée le jeudi 20 juin 2024 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50
ÉTAIENT PRESENTS : 31
AYANT PRIS PART A LA DECISION : 37

Étaient présents : Gérard LEGUAY, Geneviève LEBLOND, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Sandra LEMARCHAND, Michel GENNEVIEVE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Jean Yves BRECIN, Annick SOLIER, Joël LEVERT, Christine SALMON, Nicolas BARAY, Nathalie TASSERIT, Yves CHEDEVILLE, Patrick SAINT-LO, Bertrand GOSSET, Christian HAURET, Pierre DEWASNE, Marcel PÉTRÉ, Edith LANGLOIS, David PICCAND, Yves PIET, Jean BRIARD, Christian VENGEONS, Jérémie DESGUEE, Jacky GODARD, Josiane LECUYER, Michel LEFORESTIER, Bruno DELAMARRE, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires.

Étaient absents excusés ayant donné un pouvoir : Jean-Marie DECLOMESNIL a donné pouvoir à Geneviève LEBLOND, Guillaume DUJARDIN a donné pouvoir à Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER a donné pouvoir à Christine SALMON, Hélène PAYET a donné pouvoir à Annick SOLIER, Dominique MARIE a donné pouvoir à Nicolas BARAY, Stéphanie LEBERRURIER a donné pouvoir à Bruno DELAMARRE.

Étaient absents excusés : Véronique BOUÉ, Martine JOUIN, Alain QUEHE, François REPEL.

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Paul THOMAS, Sylvie HARIVEL, Johanna RENET, Didier VERGY, Lydie OLIVE, Yvonne LE GAC, Michel LE MAZIER, Sandrine BRASIL.

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés. Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20240626-4 : AG_ELECTION DES REPRESENTANTS DE PRE BOCAGE INTERCOM AU SEIN DU SYNDICAT PISCINE INTERCANTONALE DE VILLERS-BOCAGE

Il est attribué à la Communauté de Communes le même nombre de sièges que celui détenu par les communes membres mais une nouvelle désignation des délégués syndicaux est nécessaire.

La Communauté de Communes peut désigner des membres de son Conseil et/ou des membres des Conseils municipaux des communes membres MAIS des personnes non élues ne peuvent pas siéger.

Le Comité Syndical est composé de 3 délégués par commune membre, soit 9 délégués pour le territoire communautaire de Pré-Bocage Intercom dans le cadre du mécanisme de la représentation substitution des communes de Caumont-sur-Aure, Les Monts d'Aunay, et Villers Bocage.

Une élection des représentants de la Communauté de Communes au sein du syndicat piscine intercantonale de Villers Bocage est nécessaire.

Un courrier mail a été envoyé à chaque mairie afin que ces dernières transmettent l'acte de candidature à cette élection à l'ensemble des conseillers municipaux.

Il est demandé à chaque élu de se positionner à un ou plusieurs rangs hiérarchiques proposés (9 rangs) et de transmettre à la Communauté de Communes sa candidature d'ici le 25 juin 2024 :

- En main propre au plus tard à 17h00.
- A l'adresse électronique : as.dgs@pbi14.fr au plus tard à 19h00

Ainsi, les délégués sont élus par l'assemblée délibérante de l'EPCI au scrutin à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu (article L.5211-7).

Le Président présente les candidatures reçues et procède à l'élection rang par rang.

Le Président rappelle la réglementation :

- Au scrutin secret ou à la main levée
- A la majorité absolue des membres du Conseil Communautaire pour les deux premiers tours de scrutin
- A la majorité relative au troisième tour. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu

Le président a sollicité les membres du conseil sur le choix du scrutin (scrutin secret ou à main levée).

Il a été décidé de procéder à l'unanimité à (nombre de vote 36 : suffrages exprimés pour le vote du scrutin à main levée 36), à l'élection des représentants de la Communauté de Communes au sein du syndicat piscine intercantonale de Villers Bocage à main levée.

La présidence est assurée par le doyen de l'assemblée Monsieur Jacky GODARD, 4ème Vice-Président de Pré-Bocage Intercom.

Délégué au rang 1,

Candidats :

Monsieur Baray : Les Monts d'Aunay – Conseiller communautaire, Maire Délégué

Madame Leberrurier : Villers-Bocage, Maire, 2ème Vice-Présidente de PBI

Monsieur Le Boulanger : Caumont-sur-Aure, Maire, 3ème Vice-Présidente de PBI

Monsieur Le Bris : Monts en Bessin, Conseiller municipal

Monsieur Leguay : Aurseulles, Maire, Président de PBI

Madame Leprévost : Caumont-sur-Aure, Conseillère municipale

Madame Lesourd : Malherbe-sur-Ajon, Conseillère municipale

Monsieur Marie : Villers-Bocage, conseil municipal, Président du syndicat « Piscine Intercantonale de Villers-Bocage »

Madame Salmon : Les Monts d'Aunay, Maire, 1ère Vice-Présidente de PBI

Monsieur SAINT-LÔ n'a pas souhaité participer au vote

Les résultats sont les suivants :

- Nombre de vote : 36

- Suffrages exprimés : 36

a obtenu :

Monsieur Baray : 0

Madame Leberrurier : 0

Monsieur Le Boulanger : 0

Monsieur Le Bris : 0

Monsieur Leguay : 36

Madame Leprévost : 0

Madame Lesourd : 0

Monsieur Marie : 0

Madame Salmon : 0

Monsieur LEGUAY, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Délégué au rang 1

Délégué au rang 2,

Candidats :

Monsieur Baray : Les Monts d'Aunay – Conseiller communautaire, Maire Délégué

Madame Duval : Caumont-sur-Aure, Maire-Adjointe

Madame Leberrurier : Villers-Bocage, Maire, 2ème Vice-Présidente de PBI

Monsieur Le Boulanger : Caumont-sur-Aure, Maire, 3ème Vice-Présidente de PBI

Monsieur Lemenuel : Monts en Bessin, Maire-adjoint

Madame Leprévost : Caumont-sur-Aure, Conseillère municipale

Monsieur Marie : Villers-Bocage, conseil municipal, Président du syndicat « Piscine Intercantonale de Villers-Bocage »

Madame Salmon : Les Monts d'Aunay, Maire, 1ère Vice-Présidente de PBI

Monsieur SAINT-LÔ n'a pas souhaité participer au vote

Les résultats sont les suivants :

- Nombre de vote : 36

- Suffrages exprimés : 36

a obtenu :

Monsieur Baray : 0

Madame Duval : 0

Madame Leberrurier : 0

Monsieur Le Boulanger : 0

Monsieur Lemenuel : 0

Madame Leprévost : 0

Monsieur Marie : 36

Madame Salmon : 0

Monsieur MARIE, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Délégué au rang 2

Délégué au rang 3,

Candidats :

Monsieur Baray : Les Monts d'Aunay – Conseiller communautaire, Maire Délégué

Monsieur Bourdon : Monts en Bessin, Conseiller municipal

Madame Duval : Caumont-sur-Aure, Maire-Adjointe

Monsieur Fortin : Aurseulles, Conseiller municipal

Madame Leberrurier : Villers-Bocage, Maire, 2ème Vice-Présidente de PBI

Monsieur Le Boulanger : Caumont-sur-Aure, Maire, 3ème Vice-Présidente de PBI

Madame Leprévost : Caumont-sur-Aure, Conseillère municipale

Madame Salmon : Les Monts d'Aunay, Maire, 1ère Vice-Présidente de PBI

Monsieur SAINT-LÔ n'a pas souhaité participer au vote

Les résultats sont les suivants :

- Nombre de vote : 36

- Suffrages exprimés : 36

a obtenu :

Monsieur Baray : 0

Monsieur Bourdon : 0

Madame Duval : 0

Monsieur Fortin : 0

Madame Leberrurier : 36

Monsieur Le Boulanger : 0

Madame Leprévost : 0

Madame Salmon : 0

Madame LEBERRURIER, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Délégué au rang 3

Délégué au rang 4,

Candidats :

Monsieur Baray : Les Monts d'Aunay – Conseiller communautaire, Maire Délégué

Monsieur Le Boulanger : Caumont-sur-Aure, Maire, 3ème Vice-Présidente de PBI

Madame Leprévost : Caumont-sur-Aure, Conseillère municipale

Madame Salmon : Les Monts d'Aunay, Maire, 1ère Vice-Présidente de PBI

Monsieur Varenne : Seulline, Maire

Monsieur SAINT-LÔ n'a pas souhaité participer au vote

Les résultats sont les suivants :

- Nombre de vote : 36

- Suffrages exprimés : 36

a obtenu :

Monsieur Baray : 0

Monsieur Le Boulanger : 36

Madame Leprévost : 0

Madame Salmon : 0

Monsieur Varenne : 0

Monsieur LE BOULANGER, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Délégué au rang 4

Délégué au rang 5,

Candidats :

Monsieur Baray : Les Monts d'Aunay – Conseiller communautaire, Maire Délégué

Madame Leprévost : Caumont-sur-Aure, Conseillère municipale

Madame Salmon : Les Monts d'Aunay, Maire, 1ère Vice-Présidente de PBI

Monsieur Varenne : Seulline, Maire

Monsieur SAINT-LÔ n'a pas souhaité participer au vote

Les résultats sont les suivants :

- Nombre de vote : 36

- Suffrages exprimés : 36

a obtenu :

Monsieur Baray : 0

Madame Leprévost : 0

Madame Salmon : 36

Monsieur Varenne : 0

Madame SALMON, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Délégué au rang 5

Délégué au rang 6,

Candidats :

Monsieur Baray : Les Monts d'Aunay – Conseiller communautaire, Maire Délégué

Madame Leprévost : Caumont-sur-Aure, Conseillère municipale

Monsieur Varenne : Seulline, Maire

Monsieur SAINT-LÔ n'a pas souhaité participer au vote

Les résultats sont les suivants :

- Nombre de vote : 36

- Suffrages exprimés : 36

a obtenu :

Monsieur Baray : 0

Madame Leprévost : 0

Monsieur Varenne : 36

Monsieur VARENNE, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Délégué au rang 6

Délégué au rang 7,

Candidats :

Monsieur Baray : Les Monts d'Aunay – Conseiller communautaire, Maire Délégué

Madame Leprévost : Caumont-sur-Aure, Conseillère municipale

Monsieur SAINT-LÔ n'a pas souhaité participer au vote

Les résultats sont les suivants :

- Nombre de vote : 36

- Suffrages exprimés : 36

a obtenu :

Monsieur Baray : 36

Madame Leprévost : 0

Monsieur BARAY, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Délégué au rang 7

Délégué au rang 8,

Candidate :

Madame Leprévost : Caumont-sur-Aure, Conseillère municipale

Monsieur SAINT-LÔ n'a pas souhaité participer au vote

Les résultats sont les suivants :

- Nombre de vote : 36

- Suffrages exprimés : 36

a obtenu :

Madame Leprévost : 36

Madame Leprévost, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Délégué au rang 8

Délégué au rang 9,

Candidat :

Monsieur Vengeons : Val d'Arry, Maire, Conseiller communautaire

Monsieur SAINT-LÔ n'a pas souhaité participer au vote

Les résultats sont les suivants :

- Nombre de vote : 36

- Suffrages exprimés : 36

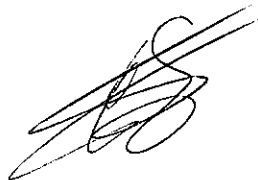
a obtenu :

Monsieur Vengeons : 36

Monsieur VENGEONS, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Délégué au rang 9

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Secrétaire de séance,
Annick SOLIER



Le Président,
Gérard LEGUAY

